



Dettes de famille dans le cadre du mariage

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis marié depuis 8 ans et j'ai découvert, avec ma femme, que ma belle-mère est très endettée.

Il s'agit donc de la mère de ma femme. Elle a fait des dettes tout au long de sa vie, elle doit de l'argent à beaucoup de monde ainsi qu'à l'Etat je pense...

Nous avons peur que ses dettes nous reviennent lors de son décès par exemple.

Y a t-il quelque chose à faire pour être tranquille?

Merci de me conseiller

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Nous avons peur que ses dettes nous reviennent lors de son décès par exemple.

Y a t-il quelque chose à faire pour être tranquille?

Si lors de l'ouverture de la succession vous constatez que le passif est plus important que l'actif, vous pourrez refuser la succession.

Dans ce cas votre épouse n'héritera pas des dettes de sa mère.

Cordialement